

AFRIQUE

| ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL |

En 2011, l'environnement opérationnel du HCR en Afrique subsaharienne a été dominé par les situations d'urgence survenues en Afrique de l'Est et dans la Corne, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest. Les conflits armés, les persécutions et les catastrophes naturelles ont forcé un nombre important et croissant de gens à fuir leur foyer pour chercher sécurité et protection. Certains réfugiés et déplacés internes ivoiriens devraient être en mesure de rentrer chez eux en 2012 ; cependant, d'autres déplacements de population se produiront vraisemblablement si la violence et la famine persistent en Somalie et si la tension continue de monter dans la région frontalière entre le Soudan et le Soudan du Sud.

L'une des pires crises humanitaires observées depuis des décennies continue de sévir en Somalie et dans la région environnante. Les combats qui ont lieu dans le sud et dans le centre du pays, associés à une famine et à une sécheresse qui s'étendent, ont forcé 250 000 Somaliens à fuir leur pays au cours des neuf premiers mois de l'année 2011. Le HCR a enregistré plus de 917 000 réfugiés somaliens dans la région et plus d'un tiers de l'ensemble de la population réfugiée en Afrique subsaharienne est d'origine somalienne.

L'afflux de populations somaliennes en Éthiopie et au Kenya a mis à rude épreuve les services et les structures des camps de réfugiés situés dans ces pays. Des efforts sont aujourd'hui déployés pour ouvrir de nouveaux camps qui permettront de faire face à l'augmentation des besoins. En Somalie, le HCR a renforcé sa présence dans les régions frontalières et à Mogadiscio afin de protéger et d'aider les déplacés internes, dont le nombre est voisin d'1,4 million.

L'Afrique de l'Ouest continue de se remettre de la crise politique qui a éclaté à l'issue des élections en Côte d'Ivoire et provoqué le déplacement d'environ 500 000 Ivoiriens à l'intérieur du pays et l'exode d'au moins 200 000 personnes, parties chercher protection à l'étranger, en particulier au Libéria et au Ghana. Si des mouvements de retour en Côte d'Ivoire ont débuté depuis lors, la situation reste fragile et nécessite un suivi attentif.

Le référendum sur l'indépendance du Soudan du Sud a été suivi par un conflit armé dans la région frontalière qui sépare le nouveau pays et le Soudan, déclenchant des déplacements importants dans les deux pays et au-delà de leurs frontières. Le sort de dizaines de milliers d'individus qui vivent de part et d'autre de la frontière et qui pourraient perdre leur nationalité suscite toujours l'inquiétude. Au Darfour, les combats intertribaux ainsi que les affrontements entre le Gouvernement et les mouvements rebelles causent de nouveaux déplacements.

Les conflits armés se poursuivent sans trêve dans certaines régions de la République démocratique du Congo, où le HCR continue de répondre aux besoins des personnes déplacées, en particulier des femmes qui ont été victimes de violences sexuelles et sexistes. La prolongation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) jusqu'au 30 juin 2012 contribuera à atténuer le risque d'une dégradation des conditions de sécurité avant et après les élections présidentielles de novembre 2011. Des préparatifs ont néanmoins été entrepris en vue de faire face à une augmentation des déplacements de population, dans l'éventualité où des violences éclateraient.





Des réfugiés ivoiriens sont transportés avec leurs affaires sur le Cestos. Une fois le fleuve franchi, ils seront au Libéria.

Si la situation est restée paisible en Afrique australe, les conflits, la sécheresse et la pauvreté qui sévissaient dans d'autres parties du continent, notamment en Afrique de l'Est et dans la Corne, ont produit des flux croissants de réfugiés et de migrants. Pour la troisième année consécutive, l'Afrique du Sud a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile du monde. Les Gouvernements ont réagi à l'augmentation de ces mouvements en imposant des mesures plus restrictives en matière d'entrée, notamment des contrôles rigoureux aux frontières, des renvois dans les pays de transit précédents et le déni d'accès aux demandeurs d'asile originaires de pays tiers.

| Priorités stratégiques en 2012 |

Conformément aux priorités stratégiques globales pour 2012-2013, le HCR s'est fixé les priorités suivantes en Afrique subsaharienne :

○ *Promouvoir l'accès à la protection territoriale et aux procédures d'asile*

Le HCR cherchera à garantir le respect des principes fondamentaux que sont le non-refoulement des réfugiés et des demandeurs d'asile et l'accès au territoire. L'an dernier, certains États ont accueilli un grand nombre de réfugiés qui fuyaient des conflits armés et leur ont offert une protection ; d'autre part, l'actuel flux de réfugiés originaires de pays comme la Somalie a donné lieu à des tentatives croissantes pour fermer les frontières et restreindre l'accès. Le HCR travaillera en étroite coopération avec les États qui accueillent des réfugiés pour veiller à ce que leurs frontières restent ouvertes et pour apporter le soutien et l'assistance nécessaires à l'octroi de la protection sur leurs territoires.

Il est toujours particulièrement difficile de garantir l'accès à la protection dans le cadre des flux migratoires mixtes. Le nombre de réfugiés et de migrants originaires de l'Afrique de l'Est et de la Corne qui se déplacent augmente, les uns se dirigeant vers le Nord pour franchir le golfe d'Aden, les autres prenant le chemin du Sud pour rallier l'Afrique australe ; le HCR entend de ce fait promouvoir l'élaboration, à l'échelle nationale et

régionale, de politiques et de pratiques migratoires qui tiennent compte des besoins de protection, conformément à son Plan d'action en dix points. L'enregistrement individuel demeurera un élément vital de la stratégie générale de protection en Afrique australe.

○ *Réduire les risques auxquels les personnes relevant de la compétence du HCR sont exposées dans le domaine de la protection*

Le HCR poursuivra ses efforts pour créer un environnement favorable à la protection des personnes qui relèvent de sa compétence et pour assurer la prise en charge de leurs besoins matériels. L'Organisation accordera une importance particulière aux besoins des femmes et des enfants déplacés et continuera d'intégrer les critères d'âge, de genre et de diversité dans les activités entreprises au titre de ses programmes. La violence sexuelle et sexiste reste au centre des préoccupations et les efforts de prévention et d'intervention du HCR seront guidés par sa stratégie révisée dans ce domaine. Parmi les principales priorités en matière de protection des enfants, citons l'enregistrement des enfants déplacés à la naissance, accompagné de la délivrance de documents d'identité ; l'égalité d'accès à l'éducation, en particulier pour les filles ; la détermination de l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés, séparés et vulnérables ; et la réduction de la malnutrition ainsi que de la mortalité par l'élargissement de l'accès aux soins médicaux, à l'alimentation d'appoint et à l'alimentation thérapeutique.

Il y a lieu de penser que la Convention de l'Union africaine de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique entrera en vigueur en 2012, ce qui fournira un nouveau cadre juridique international, fort important, pour la protection des déplacés internes sur le continent. Au cours de l'année à venir, les efforts du HCR viseront à aider les États à transposer les obligations découlant de leur adhésion à ce traité dans leurs lois et politiques nationales.

Dans le domaine de l'apatridie, il y a encore beaucoup à faire pour garantir à toutes les personnes qui vivent dans la région la jouissance des droits et de la protection associés à la possession d'une nationalité. En octobre 2011, seuls huit pays d'Afrique subsaharienne étaient

parties à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, tandis que treize États avaient signé et ratifié la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Les commémorations organisées à l'occasion du 50^e anniversaire de la Convention de 1961 ont permis de sensibiliser les autorités à la question de l'apatridie et de jeter les bases d'une action future. L'an prochain, le HCR continuera d'exhorter les États à ratifier les deux conventions sur l'apatridie, tout en les aidant à identifier les apatrides ou les personnes risquant de le devenir qui vivent sur leur territoire, et à élaborer des lois et des politiques de prévention ou de réduction de l'apatridie en général.

○ *Répondre aux besoins essentiels des personnes qui relèvent de la compétence du HCR*

L'Organisation s'efforce de répondre aux besoins essentiels des personnes qui relèvent de sa compétence et de leur offrir des services de base, en premier lieu dans les situations d'urgence. En 2012, elle s'attachera en priorité à réduire la malnutrition et l'anémie et à améliorer les normes de fourniture concernant les abris, l'énergie domestique, l'eau, l'assainissement, l'hygiène et l'accès à l'éducation.

Conformément à sa politique sur les réfugiés urbains, le HCR continuera à promouvoir l'élargissement de l'accès à certains services, tels que les soins médicaux et l'éducation, pour les réfugiés résidant en milieu urbain ; l'accès à des moyens d'existence, y compris le droit au travail ; et l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié et aux documents d'identité. À Nairobi (Kenya), site pilote retenu pour l'application de la politique du HCR sur les réfugiés urbains, le Gouvernement se charge désormais de l'enregistrement des demandeurs d'asile et des réfugiés vivant en milieu urbain, ainsi que de la délivrance de documents à leur intention. Les réfugiés ont aujourd'hui accès à des centres de santé en ville et peuvent recevoir des soins secondaires et tertiaires dans des centres préalablement désignés. Le HCR doit achever au début de l'année 2012 une enquête qui facilitera la conception et la mise en œuvre de stratégies et de programmes de renforcement des moyens de subsistance à Nairobi.

○ *Faciliter les solutions durables*

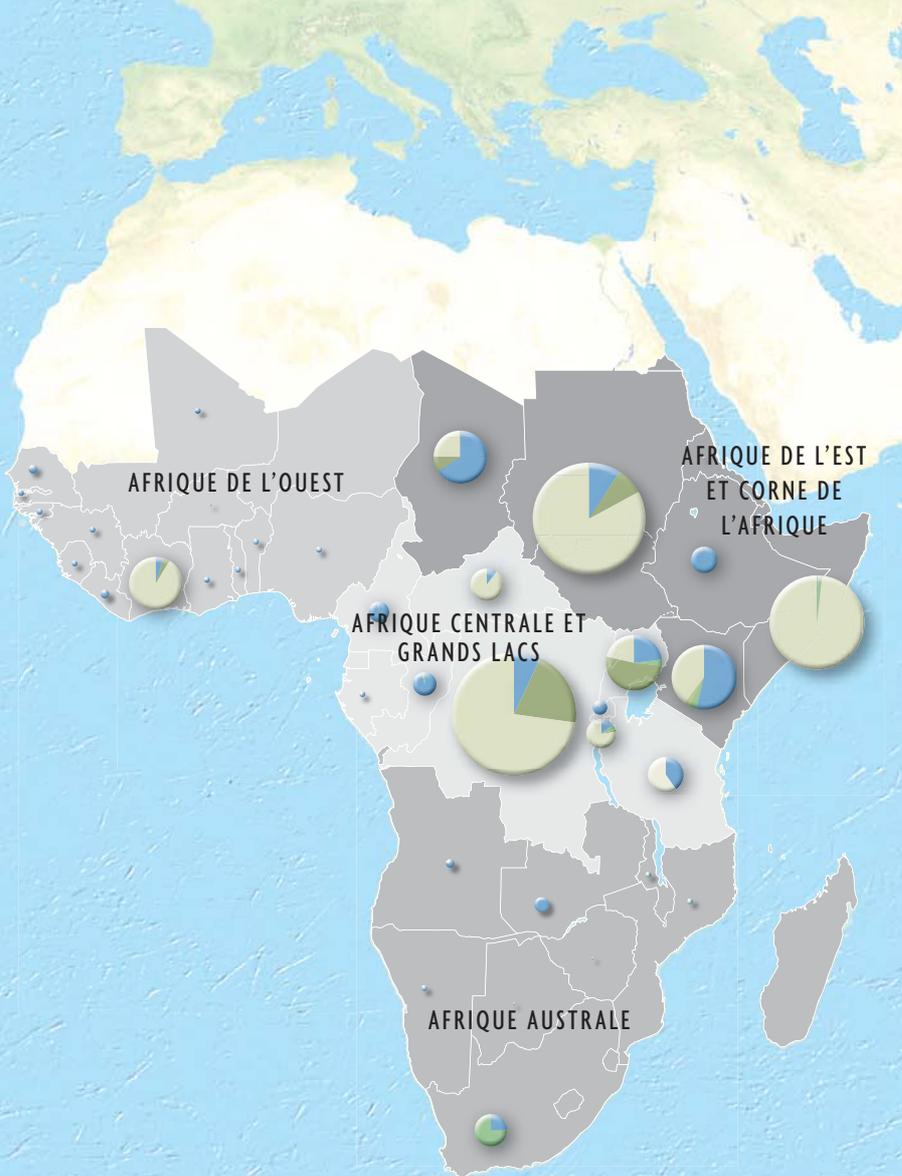
En 2012, le HCR redoublera d'efforts pour faire progresser ses stratégies globales en faveur des réfugiés angolais, libériens et rwandais, en préparant le terrain pour une application de la clause de cessation en 2012. Les éléments centraux de ces stratégies globales consistent à tirer parti de toutes les possibilités de rapatriement librement consenti dans les pays d'origine, à chercher à favoriser l'intégration sur place ou l'octroi d'un autre statut juridique dans les pays d'asile, afin de réduire le nombre de personnes touchées à terme par la clause de cessation, et à continuer à assurer la protection des réfugiés qui ne peuvent, pour des motifs valables, rentrer dans leur pays.

La recherche de possibilités d'intégration sur place demeure au premier plan des priorités. Le HCR et le PNUD commenceront bientôt, dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires, à exécuter un programme commun pour appuyer les activités de renforcement de l'autosuffisance dans les camps de réfugiés du Soudan oriental. Ces interventions visent à transformer certains camps en villages soudanais et à fermer les autres. En République-Unie de Tanzanie, le HCR travaillera en coopération avec le Gouvernement pour intégrer quelque 162 000 réfugiés burundais récemment naturalisés.

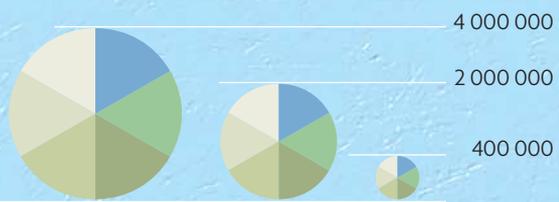
La réinstallation est toujours un élément central des stratégies visant à débloquent des situations d'exil prolongé dans la région. Tout à la fois instrument de protection essentiel et solution durable, la réinstallation est en outre considérée par de nombreux États d'accueil comme une forme concrète de solidarité et de partage des responsabilités. Dans ce contexte, l'Organisation accordera la priorité à la réinstallation des réfugiés somaliens accueillis à Dadaab (Kenya), ainsi que des réfugiés érythréens vivant au Soudan oriental. Les efforts de réinstallation déployés dans la région se heurtent néanmoins à des obstacles importants, dont le nombre limité de places, l'absence d'accord sur la réinstallation collective, les contrôles de sécurité de plus en plus stricts, et les difficultés rencontrées par le personnel des pays de réinstallation, concernant l'accès à certains pays d'asile. En raison de ces obstacles, le nombre de demandes de réinstallation pourrait être inférieur aux cibles fixées par le HCR.

○ *Renforcer la réponse opérationnelle du HCR*

Les situations d'urgence humanitaires survenues en 2010 et 2011 ont brutalement mis en évidence la nécessité de doter le HCR de la capacité nécessaire pour faire face aux crises de déplacement au moment où elles se produisent. Le Haut Commissariat continuera de renforcer ses plans d'urgence dans les régions où des conflits pourraient entraîner des déplacements, tout en veillant à ce que des mécanismes de



Taille des populations



- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Réfugiés rapatriés et déplacés de retour
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR

Informations financières

L'introduction de budgets fondés

sur les évaluations globales des besoins des personnes relevant de la compétence du HCR a entraîné une augmentation sensible des besoins financiers pour les opérations en Afrique, alors que le montant des contributions stagne depuis quelques années. Début 2011, le budget global pour l'Afrique approuvé par le Comité exécutif du HCR s'élevait à 1,5 milliard de dollars E.-U. Les crises qui ont éclaté en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et dans la Corne, ont suscité des besoins additionnels importants, présentés dans plusieurs appels supplémentaires. Au début du quatrième trimestre 2011, le montant total des besoins pour l'Afrique subsaharienne s'élevait à 1,83 milliard de dollars E.-U. Le budget global pour l'Afrique en 2012 se monte à 1,64 milliard, alors que les besoins pour 2013 sont estimés à 1,52 milliard de dollars E.-U.

L'écart entre les besoins et les ressources

disponibles demeure important. Si les fonds sont insuffisants, le HCR ne pourra même pas répondre aux besoins les plus élémentaires de bon nombre des personnes qu'il a pour mission d'aider. Certains services vitaux, concernant notamment la santé, l'eau, l'hébergement, l'alimentation et l'assainissement, seront compromis, tout comme la protection et les autres activités destinées à garantir la sûreté, la dignité et les droits fondamentaux des personnes sur lesquelles le HCR veille. L'assistance aux communautés qui accueillent des personnes déplacées sera également pénalisée, ce qui augmentera le risque de tensions et de conflits.

financement et des dispositifs de déploiement soient en place pour répondre aux situations d'urgence au moment où elles se déclenchent. Le Soudan et la Somalie restent des pays particulièrement préoccupants et demanderont un suivi attentif l'an prochain. L'Organisation se prépare également à l'éventualité d'incidents en rapport avec les prochaines élections en République démocratique du Congo.

○ Renforcement des partenariats

Les acteurs intervenant dans les crises de déplacement qui éclatent en Afrique et ailleurs sont de plus en plus nombreux, de sorte que la nécessité d'une coordination claire et prévisible entre les organisations gouvernementales, onusiennes et non gouvernementales est devenue manifeste. Le HCR, en vertu de son mandat de protection auprès des réfugiés, et en qualité de chef de file des modules de la protection, de la gestion des camps et des abris d'urgence dans les situations de déplacement interne, continuera de dialoguer avec ses partenaires sur le terrain, ainsi qu'à New York et à Genève, afin d'assurer l'efficacité des mécanismes de coordination. L'Organisation poursuivra également son étroite collaboration avec des ONG nationales et internationales intervenant en tant que partenaires opérationnels ou de plaidoyer en Afrique, afin de les doter de capacités plus solides pour répondre aux défis du déplacement dans leur région et pour collecter des fonds à l'appui de leurs opérations.

○ Amélioration de la gestion, de la performance et de l'obligation de rendre compte

Conformément aux priorités stratégiques globales du HCR pour la période 2012-2013, le Bureau régional pour l'Afrique s'efforcera d'améliorer la gestion, notamment les vérifications financières, la performance et l'obligation générale de rendre compte dans les programmes relevant de sa compétence. Le renforcement du système de gestion axée sur les

résultats a été accompagné par l'introduction de nouveaux processus et outils, tels que la structure budgétaire à quatre piliers et le nouveau logiciel de gestion des programmes, Focus. Tout en améliorant sa capacité de gestion financière, le Haut Commissariat entreprendra en 2012 et 2013 des efforts concertés pour former ses partenaires en Afrique. L'une de ses priorités principales consistera à assurer la sécurité de son personnel, notamment en garantissant le plein respect des normes minimales de sécurité opérationnelle.

| Défis |

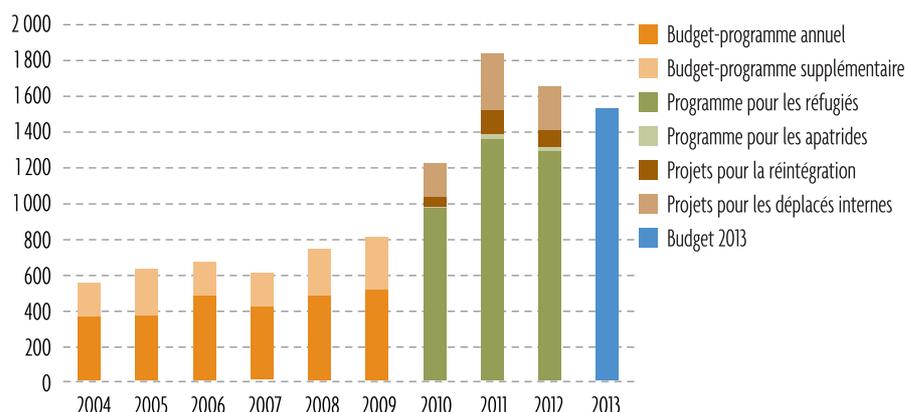
La lassitude liée à l'asile, jadis considérée comme une caractéristique des pays industrialisés, est de plus en plus perceptible en Afrique subsaharienne. Les politiques d'asile restrictives appliquées dans des pays de transit et de destination, ainsi que les efforts déployés pour créer des zones « sans réfugiés » à l'échelon national ou sous-régional, témoignent d'une réticence croissante à accorder la protection et à garder les frontières ouvertes. Les inquiétudes en matière de sécurité contribuent à un durcissement des politiques d'asile et à un affaiblissement du soutien aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Lorsqu'ils exécutent des activités de protection et d'assistance dans des zones de conflit, le HCR et d'autres acteurs humanitaires sont confrontés à un problème délicat, consistant à définir les paramètres de leur coopération avec les acteurs militaires, qu'il s'agisse de forces nationales, d'acteurs armés non étatiques ou de missions de maintien de la paix. Le HCR doit parvenir à un juste équilibre entre la coopération, nécessaire pour garantir l'accès aux populations qui relèvent de sa compétence, et la distance, indispensable pour préserver le caractère humanitaire de ses activités.

Assurer la sécurité du personnel humanitaire, dans les zones touchées par des conflits comme dans celles qui sont épargnées, représente toujours un défi majeur pour le HCR, les institutions sœurs du système des Nations Unies et les partenaires non gouvernementaux. Les attaques incessantes contre les humanitaires ont récemment entraîné la mort d'un membre du personnel du Programme alimentaire mondial (PAM) au Soudan du Sud. L'attaque lancée par un groupe terroriste contre la maison des Nations Unies en août 2011 à Abuja (Nigéria), qui a causé la mort de 23 personnes dont 11 membres du personnel de l'ONU, avait précédemment prouvé, dans une certaine mesure, que les travailleurs humanitaires pouvaient être considérés par certains comme des cibles légitimes de la violence. ■

Budget du HCR en Afrique 2004 - 2013

Millions (dollars E.-U.)



BUDGET DU HCR EN AFRIQUE | DOLLARS E.-U.

Opération	2011 Budget Révisé	2012				Total	2013
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS							
Burundi	44 545 571	28 852 979	663 253	0	1 263 407	30 779 639	26 720 635
Cameroun	23 947 527	19 786 345	826 303	0	0	20 612 649	20 030 293
Gabon	7 832 082	5 649 550	0	0	0	5 649 550	2 221 674
République centrafricaine	34 352 253	16 206 708	825 624	0	10 708 445	27 740 776	27 600 000
République démocratique du Congo	150 921 401	84 220 618	1 022 751	22 316 660	43 160 059	150 720 089	140 787 594
République du Congo	27 969 884	30 603 225	0	0	0	30 603 225	29 581 782
République-Unie de Tanzanie	91 748 795	21 367 903	0	58 510 523	0	79 878 426	36 673 809
Rwanda	35 233 772	34 862 711	0	779 282	0	35 641 993	29 646 059
Sous-total	416 551 285	241 550 039	3 337 931	81 606 465	55 131 911	381 626 347	313 261 846
AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE							
Djibouti	26 798 669	26 683 669	0	0	0	26 683 669	24 950 445
Érythrée	17 891 596	7 076 302	0	0	0	7 076 302	6 200 000
Éthiopie	196 877 851	184 637 065	362 383	0	85 000	185 084 448	170 800 000
Éthiopie - Représentation du HCR auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique	1 846 565	1 495 952	0	0	0	1 495 952	1 514 612
Kenya	230 762 207	235 335 692	301 350	0	441 850	236 078 892	236 125 269
Kenya - Centre d'appui régional	12 124 122	8 459 942	0	0	0	8 459 942	8 473 792
Ouganda	80 968 903	65 835 649	132 428	0	100 000	66 068 077	62 036 000
Somalie	75 466 519	9 438 916	0	0	39 124 374	48 563 290	50 000 000
Soudan ¹	232 472 193	92 804 132	5 926 472	0	51 346 682	150 077 287	142 133 273
Soudan du Sud ¹	0	21 199 719	2 997 545	3 388 411	56 517 944	84 103 620	76 500 000
Tchad	208 949 721	159 394 146	0	0	17 551 621	176 945 767	174 590 180
Activités régionales	7 000 001	6 312 924	0	0	0	6 312 924	5 000 001
Sous-total	1 091 158 347	818 674 109	9 720 178	3 388 411	165 167 472	996 950 170	958 323 572
AFRIQUE DE L'OUEST							
Côte d'Ivoire	47 212 208	9 591 089	3 748 462	4 997 424	13 005 332	31 342 307	26 396 000
Ghana	14 935 725	10 297 161	0	1 289 055	0	11 586 217	9 017 381
Guinée	8 122 003	4 658 142	0	1 435 009	0	6 093 151	6 000 000
Libéria	90 945 253	64 304 327	0	5 045 353	0	69 349 680	65 024 668
Sénégal - Bureau régional	65 092 494	47 387 883	717 761	2 293 021	0	50 398 665	49 852 287
Sous-total	226 307 683	136 238 603	4 466 223	15 059 863	13 005 332	168 770 020	156 290 336
AFRIQUE AUSTRALE							
Angola	9 772 449	9 968 001	0	0	0	9 968 001	7 376 321
Afrique du Sud - Bureau régional	40 646 378	32 690 053	2 148 597	0	0	34 838 649	38 838 649
Botswana	3 758 897	5 544 260	0	0	0	5 544 260	6 374 614
Malawi	3 486 655	3 443 659	0	0	0	3 443 659	3 099 293
Mozambique	4 636 543	4 659 927	308 784	0	0	4 968 711	4 471 840
Namibie	4 384 196	4 604 888	0	0	0	4 604 888	5 146 778
Zambie	14 118 082	17 907 042	0	0	0	17 907 042	14 725 634
Zimbabwe	10 458 555	5 219 722	507 917	0	1 986 354	7 713 993	8 871 092
Sous-total	91 261 755	84 037 551	2 965 297	0	1 986 354	88 989 203	88 904 221
Total	1 825 279 070	1 280 500 303	20 489 630	100 054 740	235 291 069	1 636 335 741	1 516 779 975

¹ À partir de 2012, les opérations au Soudan seront réparties entre le Soudan et le Soudan du Sud.